

Image not found or type unknown



Modification de bail en cours

Par **jacoroubaix**, le **14/03/2015** à **20:01**

Bonjour, mon propriétaire a du effectués des travaux de remises en conformité de toute l'installation électrique, remplacement de la chaudière au gaz, ainsi de suite. Ma question est la suivante :rnIl a installer une nouvelle salle de bain à l'étage (à la place d'une chambre) et supprimé l'ancienne au qui été au Rdc ce qu'il fait qu'il n'y a plus que trois chambres au lieu de 4 ceci indiqué et signé sur le bail en 2009. Suis je en droit de lui demandé de me refaire un bail indiquant cette modification d'autant plus que suite aux travaux il il a effectuer un rappel des augmentations des loyers des 5 années précédentes, de 650 € je suis aujourd'hui à 692 € sans les charges pour une maison qui possède aucune isolation au niveau des fenêtres.rnMerci pour votre réponse

Par **cocotte1003**, le **15/03/2015** à **05:31**

Bonjour, l'isolation n'est pas une obligation. Votre bailleur ne peut changer la chose louée sans votre accord, vous pouvez lui demander de réajuster votre loyer puisqu'il vous manque une chambre, un T4 ne se loué pas au memeprix qu'un T5, voyez à faire une demande en fonction du montant des loyers voisins, cordialement

Par **moisse**, le **15/03/2015** à **11:15**

En outre ce bailleur ne peut plus augmenter le loyer d'un seul coup et effectuer les rappels correspondants sur 5 ans depuis la loi ALUR de mars 2014.